



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 17 1983

A/38/204
S/15759
13 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 37 de la liste préliminaire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 12 mai 1983, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies réfute totalement les allégations mensongères contenues dans la lettre datée du 6 mai 1983 (A/38/185-S/15751) qui vous a été adressée par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La vérité est qu'au début d'avril 1983, les forces armées de la République populaire du Kampuchea et les volontaires vietnamiens au Kampuchea se sont vus obligés de contre-attaquer face à l'appui croissant que la Thaïlande fournit depuis quelques mois aux éléments restants de la clique génocidaire de Pol Pot et à d'autres groupes réactionnaires khmers, appui qui s'est manifesté par des incursions, par l'installation de bases et par des activités de sabotage de plus en plus fréquentes dans les régions limitrophes du Kampuchea. Ces contre-attaques étaient donc entièrement justifiées et légitimes.

Les forces conjointes kampuchéennes et vietnamiennes ont lancé des attaques précises extrêmement efficaces contre les bases de la clique de Pol Pot et contre d'autres groupes réactionnaires khmers en territoire kampuchéen. Les combattants kampuchéens et les volontaires vietnamiens avaient reçu l'ordre strict de ne pas pénétrer en territoire thaïlandais. Cette extrême modération avait pour but de ne pas décourager le dialogue qui s'instaure dans la région et ce, bien que le droit de poursuite soit une pratique à laquelle on a fréquemment recours sur le plan international. Si des aéronefs thaïlandais ont été abattus, si des soldats thaïlandais ont été capturés ou tués, c'est parce que ceux-ci se sont trop engagés dans des activités destinées à appuyer la clique génocidaire de Pol Pot et d'autres réactionnaires khmers.

* A/38/50.

La Thaïlande doit assumer la responsabilité de la situation tendue qui règne à la frontière du Kampuchea et de la Thaïlande. Toute collusion avec les expansionnistes et hégémonistes de Beijing visant à soutenir les éléments restants de la clique de Pol Pot et autres réactionnaires khmers contre la volonté des peuples du Kampuchea et d'autres pays indochinois est vouée à l'échec.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Thaïlande et souhaite que la Thaïlande ait le même comportement à l'égard de la République populaire du Kampuchea.

Le Viet Nam désire sincèrement engager un dialogue sur un pied d'égalité avec la Thaïlande, dans un esprit d'amitié et de compréhension mutuelles et dans l'intérêt des peuples des deux pays ainsi que de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud-Est.

J'ai l'honneur de demander que le texte de la présente lettre soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République
socialiste du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HOANG BICH SON
